

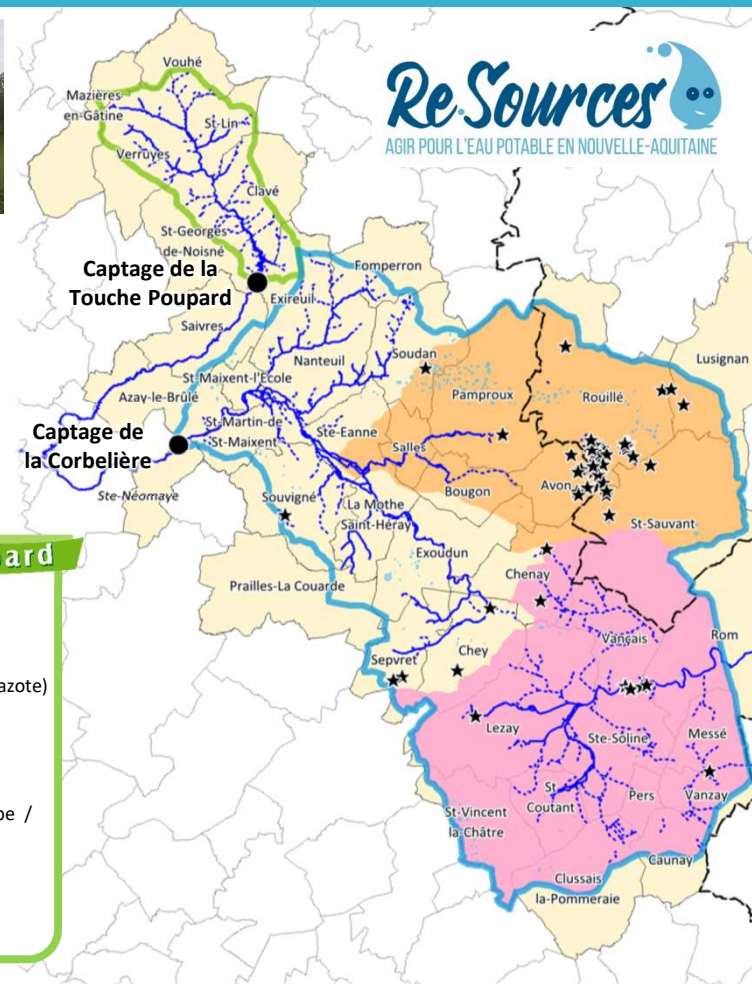


Proposition d'Accord de Territoire

Réunion d'échange



Touche Poupard



Bassin Versant Touche Poupard

Captage du barrage de la Touche Poupard :

- * Eau superficielle : le Chambon
- * Volumes prélevés : 3,1 Mm³/an en moyenne
- ⇒ Enjeux qualité de l'eau :
- * **Eutrophisation** (développement de cyanobactéries – excès phosphore / azote)
- * **Détections continues de pesticides** (traitement curatif nécessaire)

Bassin versant de la Touche Poupard :

- * 55 km² | 7 communes
- * Territoire rural : 76% surface agricole utile (SAU) | 61% de la SAU en herbe / Dominante Elevage Bovin Viande ;
- * 91 exploitations agricoles (dont 31 représentent 75% de la SAU).
- * **Bordure Sud-Est du Massif Armoricaïn – Paysage de bocage –**

Caractéristiques du transfert : principalement par ruissellement.

Sèvre Niortaise amont



Bassin Versant Sèvre Niortaise amont

Captage de la Corbelière :

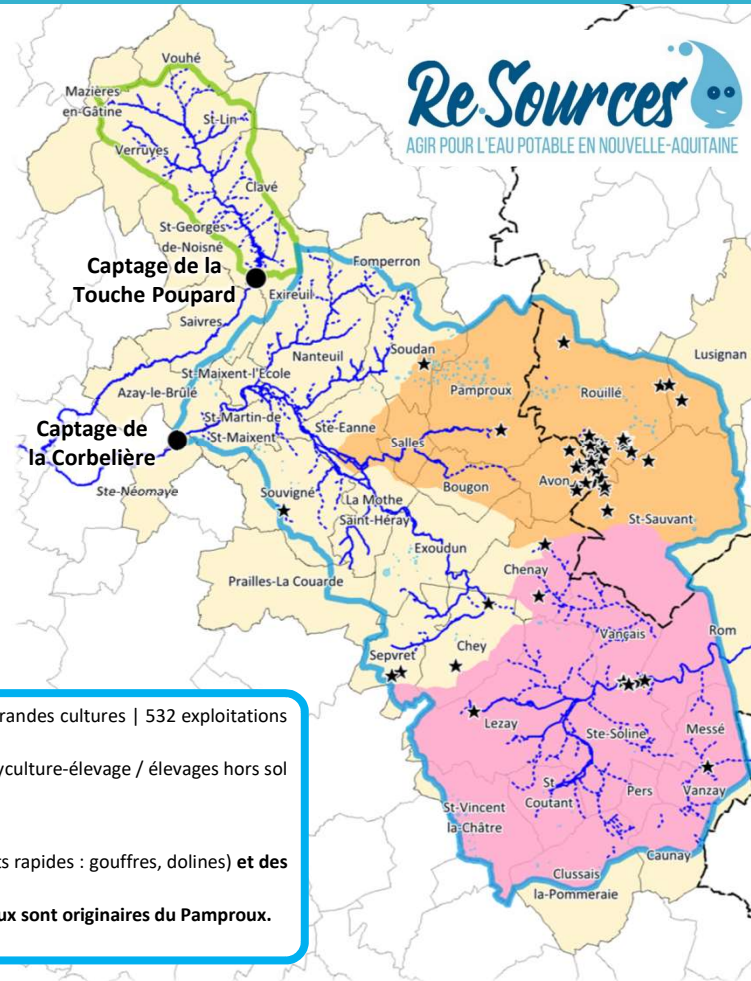
- * Eau superficielle : la Sèvre Niortaise
- * Volumes prélevés : entre 1.9 et 2.5 Mm³/an
- ⇒ Enjeux qualité de l'eau :
- * **Dépassements ponctuels des normes eaux brutes Nitrates**
- * **Détections continues de pesticides** (traitement curatif nécessaire)

Bassin versant de la Sèvre Niortaise amont :

- * 573 km² | 35 communes
- * Territoire rural : 77% en surface agricole utile (SAU) | 71% de la SAU en grandes cultures | 532 exploitations agricoles (dont 199 représentent 75% de la SAU).
- * Activités agricoles hétérogènes : prédominance des grandes cultures / polyculture-élevage / élevages hors sol (volailles principalement).
- * Industries agroalimentaires importantes

Caractéristiques du transfert : **Sous-sols fortement karstiques** (avec transferts rapides : gouffres, dolines) et des transferts importants par lessivage.

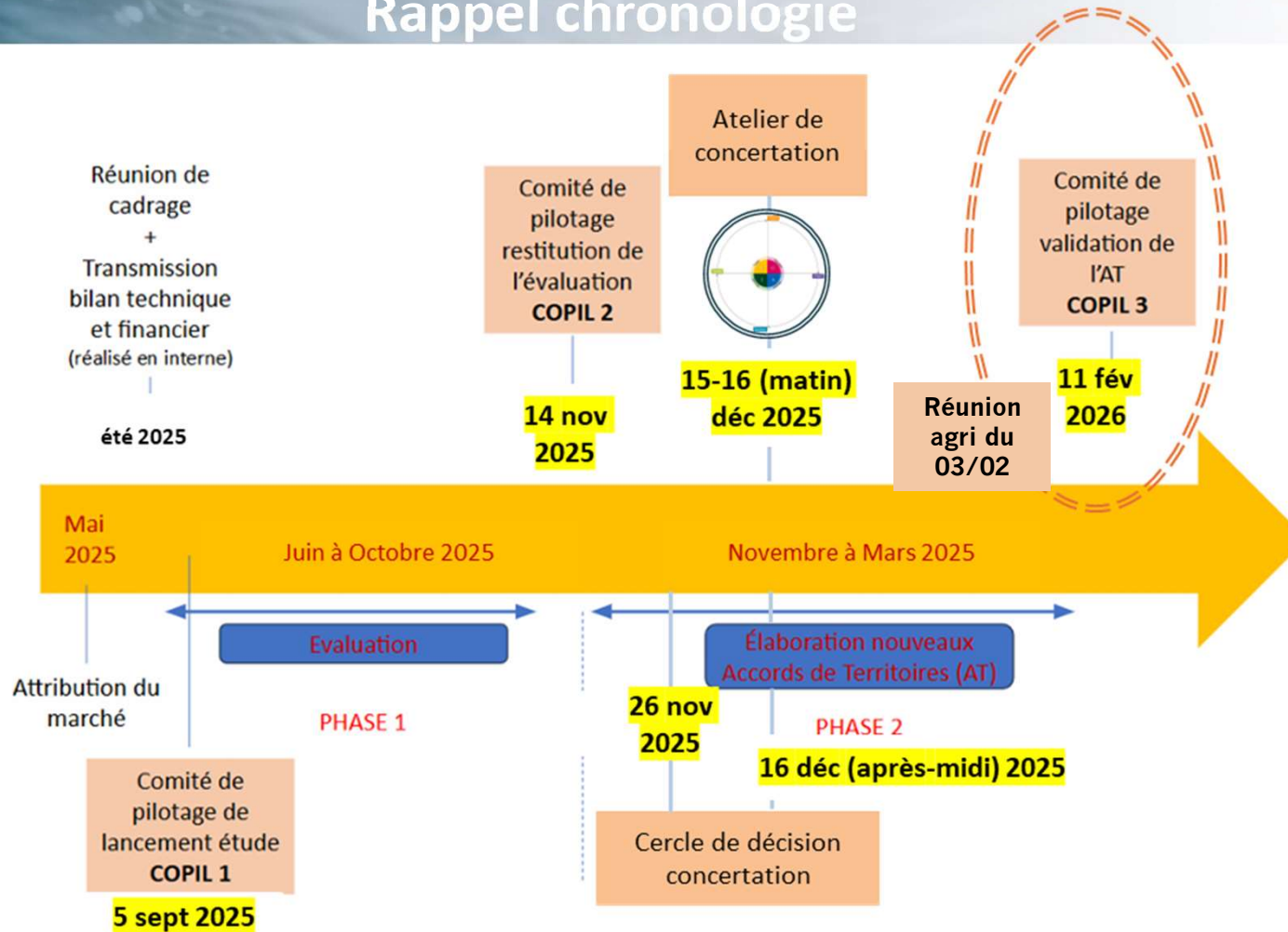
80% des flux de nitrates proviennent des surfaces en cultures et 50% des flux sont originaires du Pamproux.



ReSources
AGIR POUR L'EAU POTABLE EN NOUVELLE-AQUITAINE

Retour sur la Concertation et le déroulement de l'étude

Rappel chronologie



Proposition d'Accord de territoire : COPIL du 11 février 2026

Contribuer à la qualité de la ressource en eau



Objectifs :

- Fédérer les parties prenantes autour des filières
- Trouver des leviers communs
- Impulser une dynamique locale (sur les AAC)

Converger vers une stratégie consistant à :

- **quitter les actions et aides devenues inefficaces ou inadaptées**
- **créer une gouvernance locale claire et partagée articulant réglementation simple et dispositifs incitatifs**
- **inciter le développement de filières et de pratiques économiquement soutenables et favorables à la qualité de l'eau**
- **garder et consolider les pratiques vertueuses existantes, en particulier sur les zones sensibles, en coopération étroite avec les acteurs des territoires et en cohérence avec les enjeux propres à chaque AAC**



Les axes prioritaires

Préserver durablement les zones sensibles

Massifier les pratiques
agroécologiques efficaces

Sécuriser l'élevage et les
prairies

Stratégie foncière et
dispositifs de protection

Renforcer la gouvernance
territoriale et le portage
politique

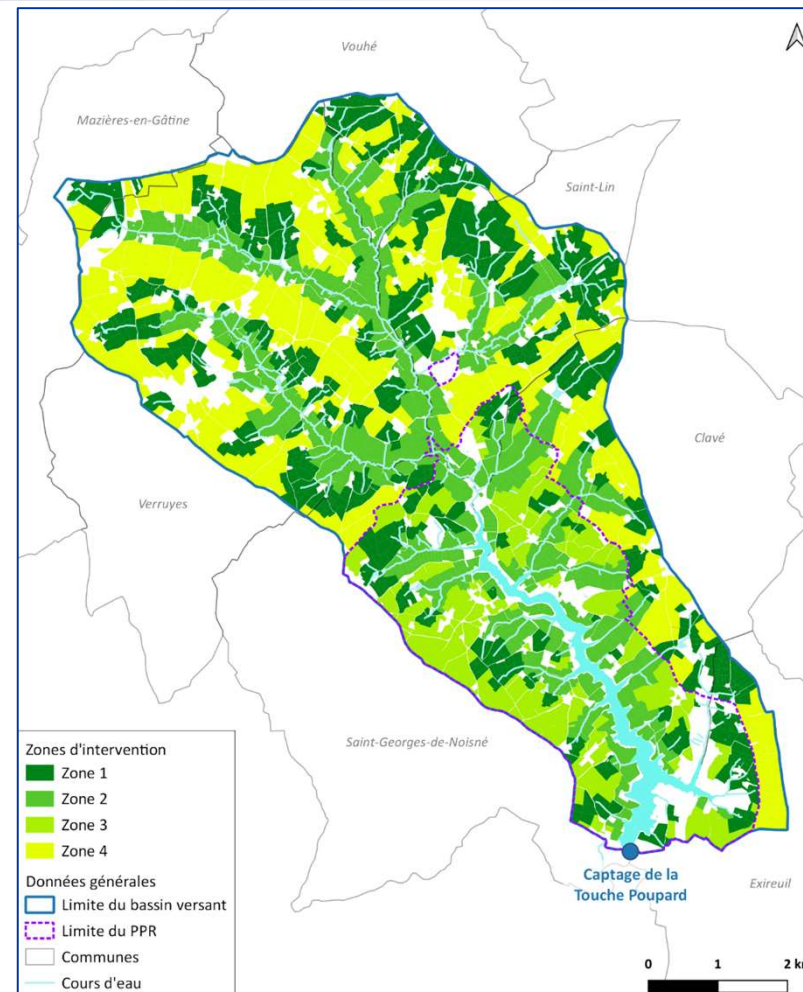
Refonder le modèle
économique des aides

Renforcer l'accompagnement
humain et la formation

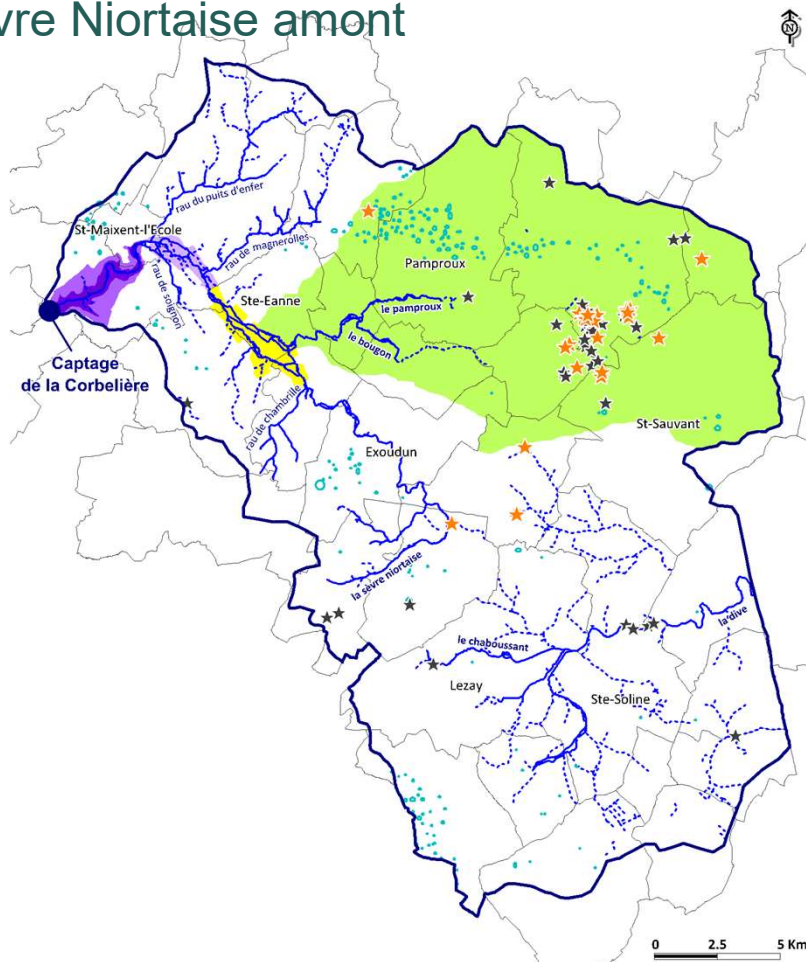
La Touche Poupard

► Occupation du sol idéale pour une bonne qualité d'eau

| Zones d'intervention et niveau de priorité | Objectifs à long terme d'occupation du sol pour une bonne qualité d'eau |
|--|---|
| Zone 1 – priorité 1 Têtes d'écoulements Zones de sources Zones humides Zones à sol hydromorphe Habitats humides particuliers Bordures de cours d'eau Environ 1 300 ha | Prairies permanentes (à minima, bande enherbée de 50 m bordée d'une haie à fonction hydraulique) Zones humides fonctionnelles Maillage de haies à fonction hydraulique Boisements Ripisylve fonctionnelle |
| Zone 2 – priorité 2 Bordures de cours d'eau Bords de la retenue Fonds de vallée et coteaux Environ 1 200 ha | Prairies permanentes ou temporaires Zones humides fonctionnelles Maillage de haies à fonction hydraulique majeur Boisements Ripisylve fonctionnelle Bandes enherbées de 50 m minimum |
| Zone 3 – priorité 3 Périmètre de Protection Rapprochée Environ 500 ha | Prairies permanentes ou temporaires Parcelles en culture : pratiques favorables à la qualité de l'eau |
| Zone 4 Périmètre de Protection Eloigné Environ 1 300 ha | Prairies permanentes ou temporaires Parcelles en culture : pratiques favorables à la qualité de l'eau |



La Sèvre Niortaise amont



Zones sensibles niveau 1 :

Surface : 3 826 ha, dont

- Zone tampon autour des cours d'eau (50 mètres) : 2 982 ha (non visible à cette échelle)
- Périmètre de protection rapprochée A : 252 ha
- Périmètre de protection rapprochée B1 : 347 ha
- Périmètre de protection rapprochée B2 : 245 ha
- Gouffres prioritaires (23)
- Zone tampon autour des gouffres prioritaires (200 mètres) : 221 ha (non visible à cette échelle)

Zones sensibles niveau 2 :

Surface : 715 ha, dont :

- Zone humide de La Mothe St-Heray : 491 ha
- Gouffres non prioritaires (38)
- Zone tampon autour des gouffres non prioritaires (80 mètres) : 63 ha (non visible à cette échelle)
- Dolines : 161 ha

Zone prioritaire d'actions :

Surface : 16 749 ha

- Bassin versant du Pamproux

Données générales :

- Bassin versant de la sèvre niortaise amont
- Communes
- Cours d'eau permanents
- Cours d'eau intermittents

Les objectifs de résultats pour la qualité de l'eau

| | Touche Poupard | Sèvre Niortaise Amont |
|------------------------|---|---|
| Nitrates | <p>Concentration maximale < 20 mg/L Concentration moyenne < 10 mg/L</p> <p>⇒ Objectifs à respecter au niveau du captage et des 8 affluents du plan d'eau</p> | <p>Captage : concentration maximale < 50 mg/L et P90 < 35 mg/L Pamproux : P90 < 44 mg/L</p> |
| Phytosanitaires | <p>Somme des molécules : 80 % des prélèvements < 0.10 µg/L Aucun prélèvement > 0.30 µg/L Par molécule : concentration maximale < 0.10 µg/L</p> | <p>Somme des molécules : 80 % des prélèvements < 0.30 µg/L Aucun prélèvement > 0.50 µg/L Par molécule : concentration maximale < 0.10 µg/L</p> |
| Phosphore | <p>Percentile 90 < 0.10 mg/L</p> <p>⇒ Objectifs à respecter au niveau du captage et des 8 affluents du plan d'eau</p> | <p>Pas d'enjeu sur ce bassin</p> |

Indicateurs de suivi et d'évaluation sur le volet agricole :

1. Renforcer l'accompagnement aux agriculteurs sur la réduction des intrants :

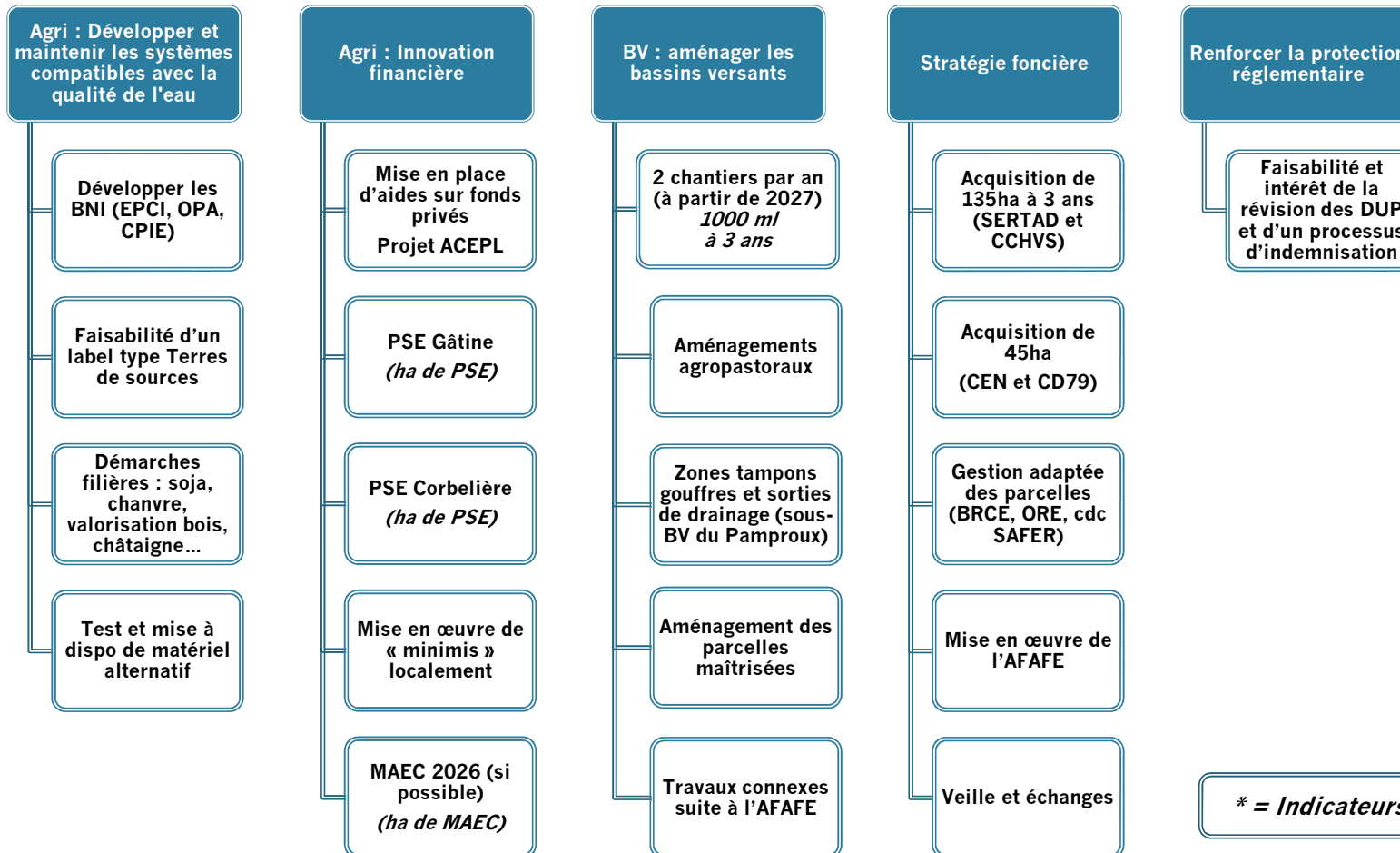
- Développer les cultures à bas niveau d'intrants
- Intégrer les légumineuses dans la rotation
- Favoriser les associations de cultures et plantes compagnes
- Repenser les assolements, les rotations à l'échelle de la parcelle et de l'exploitation
- Un raisonnement de l'utilisation d'apports organiques, en particulier en cas d'utilisation de digestats de méthanisation

2. Favoriser la couverture des sols (gestion des inter-cultures longues et courtes, et la couverture permanente des sols) :

- Soutenir l'élevage herbager
- Améliorer les intercultures longues et développer les intercultures courtes en poursuivant notamment le réseau interculture courte et en développant les couverts relais
- Améliorer la couverture permanente des sols

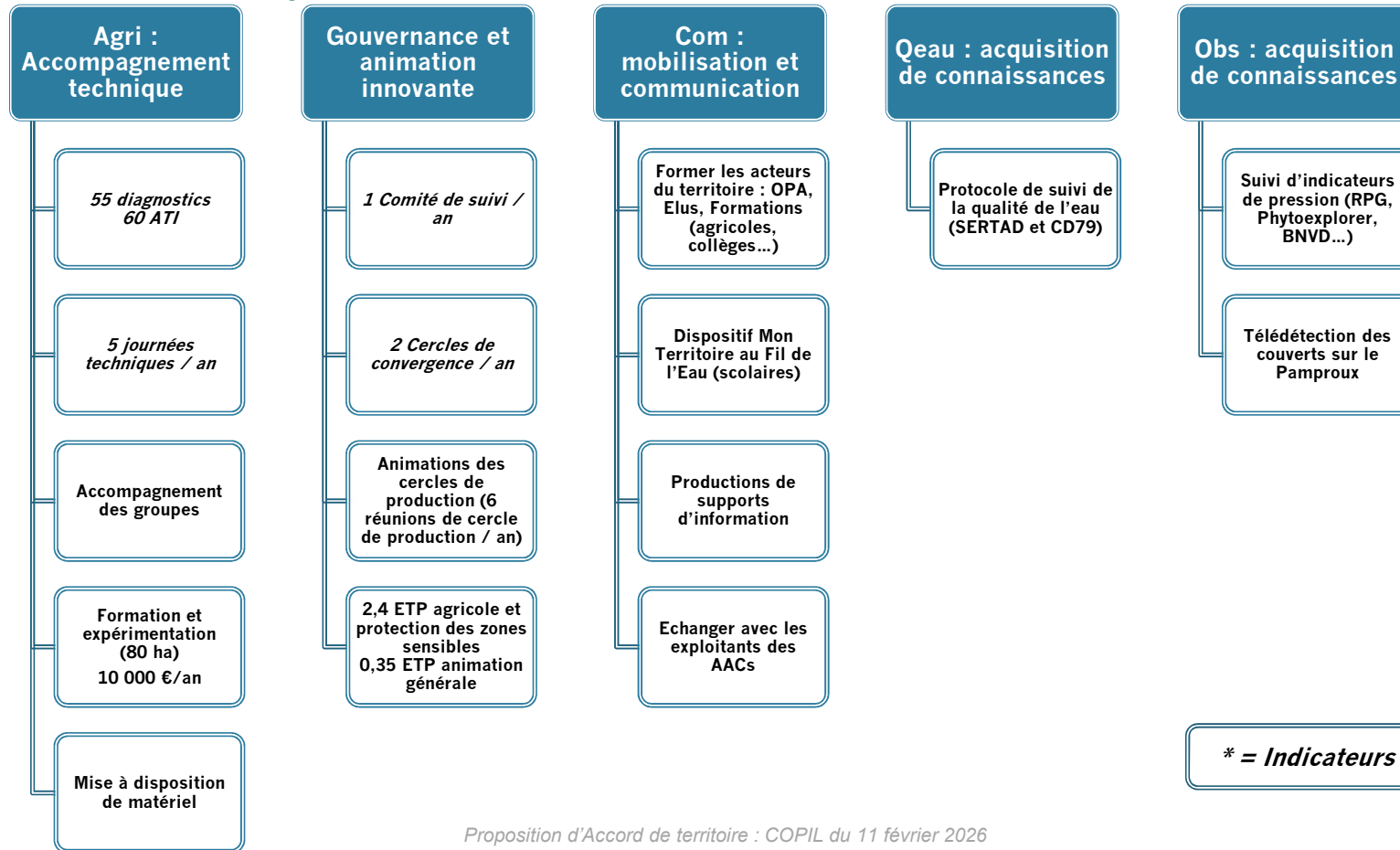
REPRISE DES OBJECTIFS CHIFFRE DE PRATIQUES ET SYSTÈME ?

| Axes | Objectifs à 3 ans CT 2020-2022 | Objectifs à 6 ans CT 2023-2025 |
|-------|--|--|
| Axe 1 | <u>Part des surfaces en herbe dans la SAU</u> Touche Poupard : 63 % de la SAU (reconquête de 155 ha) Sèvre Niortaise amont : 23 % de la SAU (reconquête de 858 ha) Pamproux : 21 % de la SAU (reconquête de 215 ha) | <u>Part des surfaces en herbe dans la SAU</u> Touche Poupard : 69 % de la SAU (reconquête de 387 ha) Sèvre Niortaise amont : 26 % de la SAU (reconquête de 2 146 ha) Pamproux : 23 % (reconquête de 538 ha) |
| Axe 2 | : 60 % de la SAU des parcelles de cultures couverte efficacement | Sous-bassin versant du Pamproux et Touche Poupard : 70 % de la SAU des parcelles de cultures couverte efficacement |
| Axe 3 | Touche Poupard : 8 % de SAU en bio | Touche Poupard : 15 % de la SAU en bio |
| | Sèvre Niortaise amont : 6 % de SAU en bio | Sèvre Niortaise amont : 15 % de la SAU en bio |
| | Pamproux : 6 % de SAU en bio | Pamproux : 15 % de la SAU en bio |
| Axe 4 | 25 % des agriculteurs de la Sèvre Niortaise amont rencontrés | 25 % des agriculteurs de la Sèvre Niortaise amont rencontrés |
| | 100 % des OPA et EPCI partenaires sensibilisées | 100 % des OPA et EPCI partenaires sensibilisées |
| | | Maintien a minima de la sole tournesol sur la Sèvre Niortaise amont et sur le Pamproux |

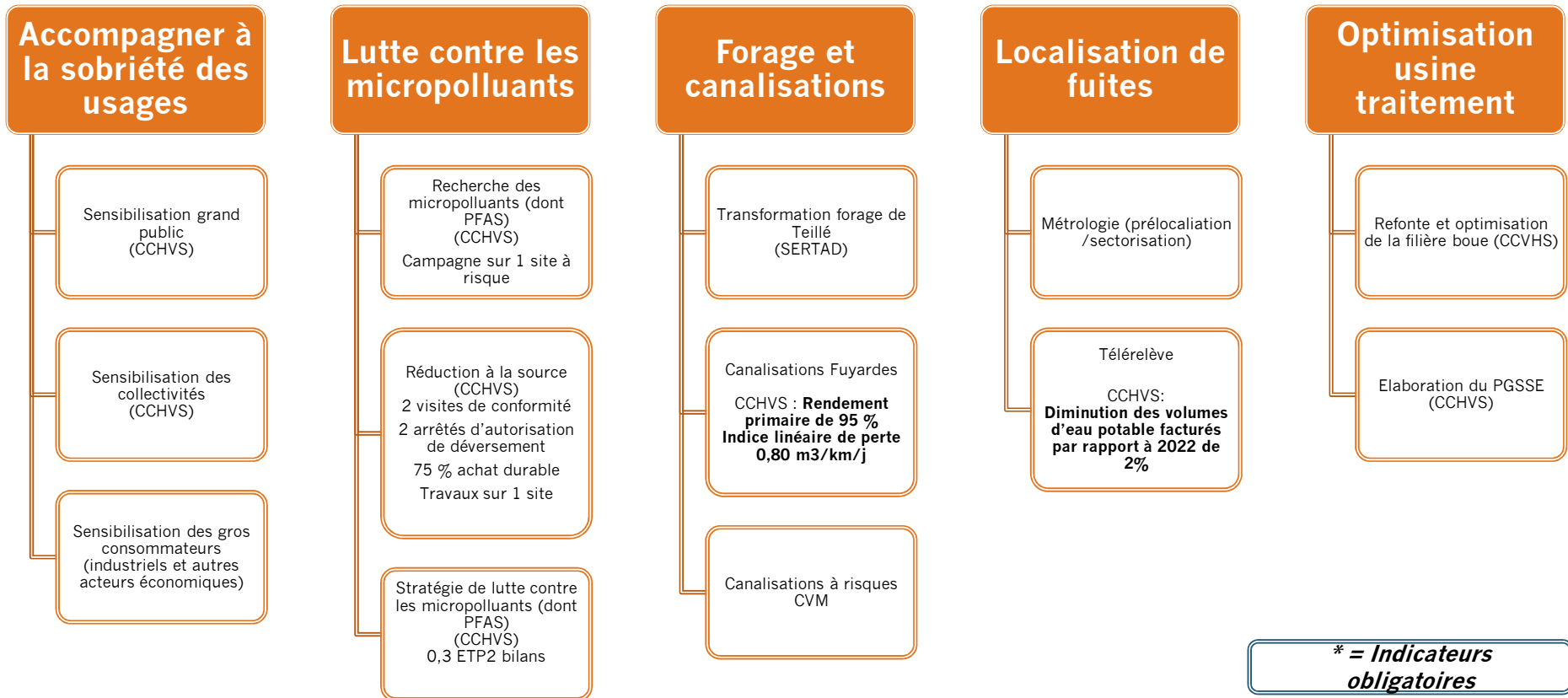


* = Indicateurs obligatoires

Fiches actions et objectifs clés : Pollutions diffuses 2/2



Fiches actions et objectifs clés : Petit cycle de l'eau



Les moyens

Ressources pour l'animation et les actions d'expérimentation/études

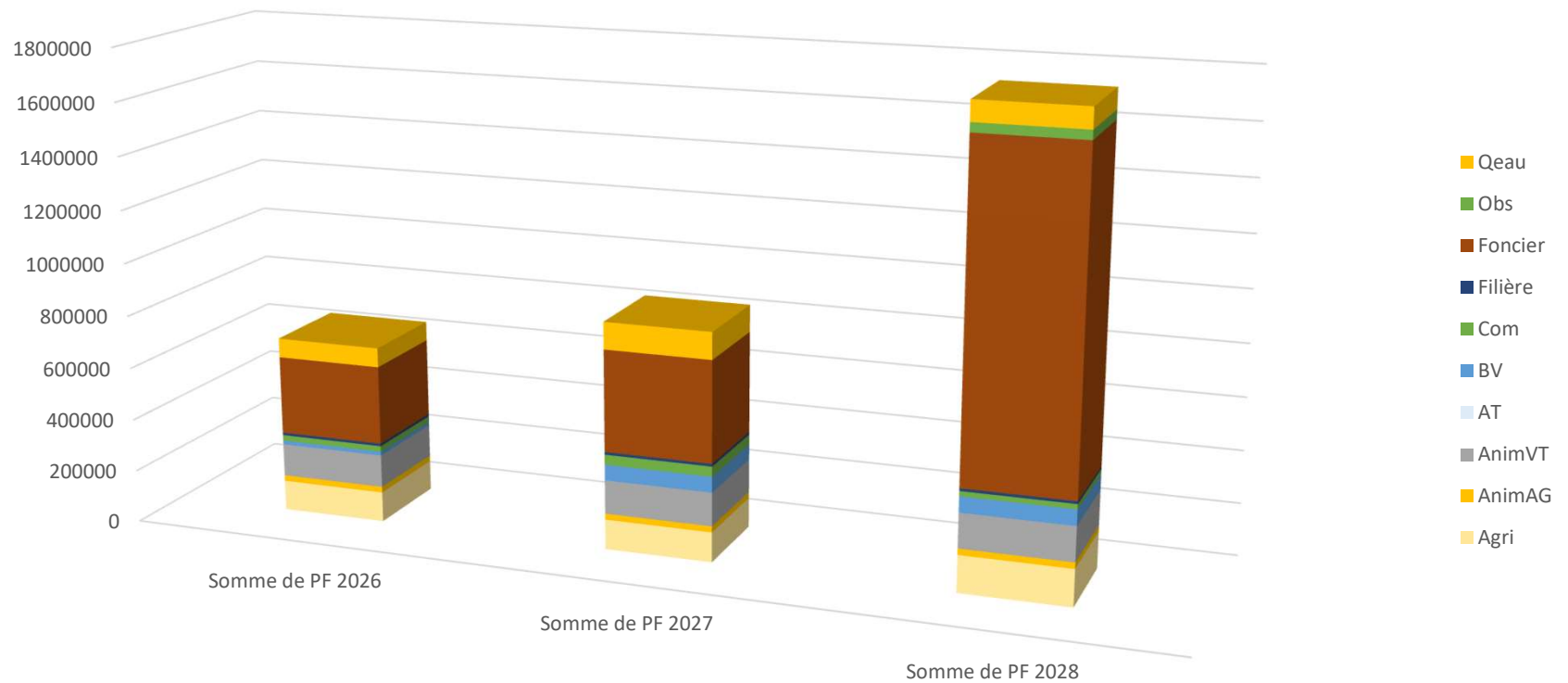
- 3 ETP de coordination + foncier + animation agricole
- **55** Diagnostics et 60 Accompagnement techniques individuels par an
- Acc indiv dossiers financement (MAEC...)
- **5** journées techniques
- Poursuivre groupe d'échange (CIVAM, APAD...)
- Expérimentation (semences ICC et ICL, plateforme BNI...)
- Mise à disposition de matériel
- Aménagement des bassins versants : gouffres, IAE...
- Suivis : analyses qualité eau et des couverts par télédétection
- Accompagnement au développement de filière
- Foncier : maîtrise 130 ha / 6 ans + 40 ha (CD79 Prairie mothaise) + 5 ha (CEN NA gouffres)

Recherche de nouveaux modes de financement pour des aides directes : PSE public/privé

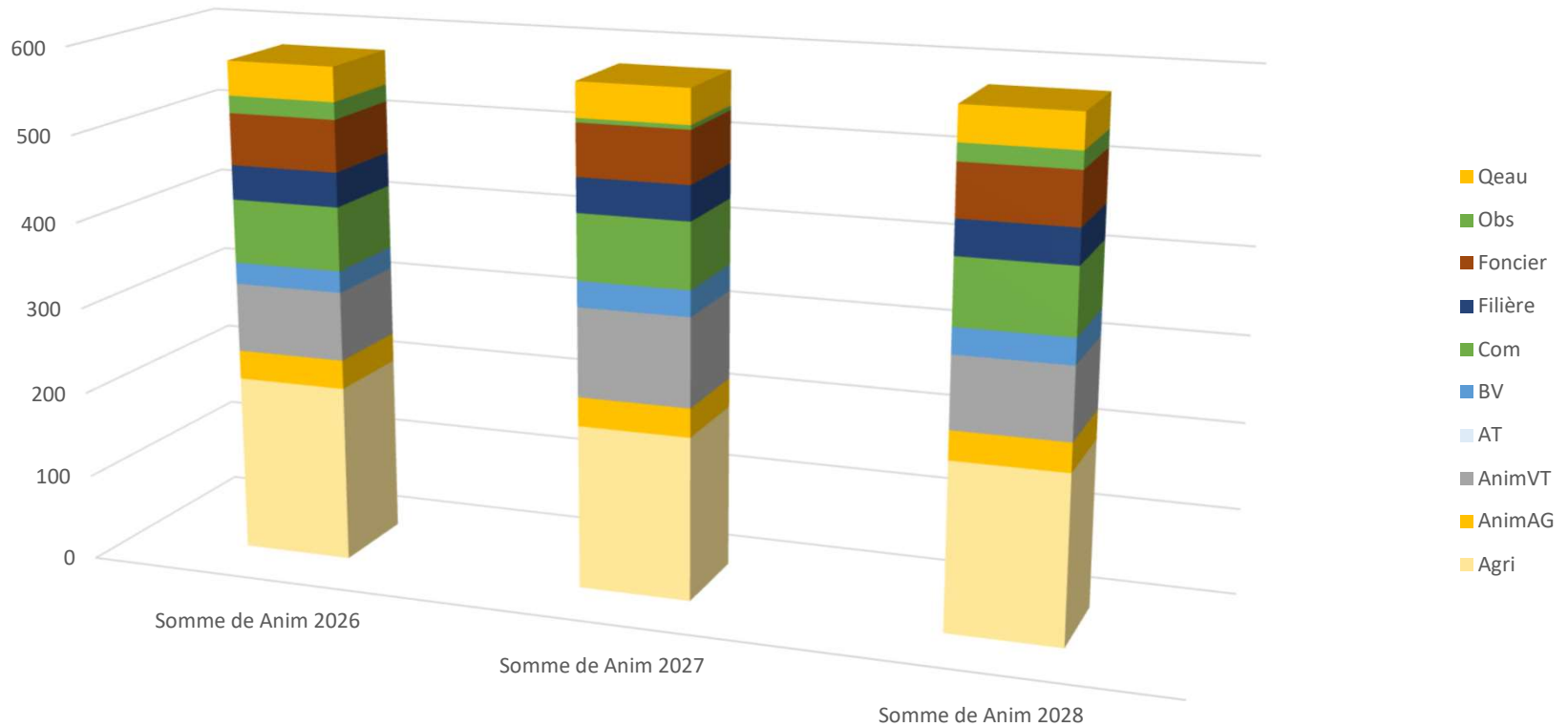
- Etude locale pour définir le cahier des charges (appel à projet octobre 2026)
- Recherche de financements privés régionaux (ACECPL)
- Recherche de budget (Appel à projet AELB + budgets privés)
- De nombreux territoires ont monté leurs propres PSE
- Exemple : COVALO (Pour Une Agriculture du Vivant) ou associations régionales (exemple : Solénat en Pays de Loire)
Montant PSE public + 100 €/ha (max)

Synthèse du temps et des dépenses

Dépense 2026 à 2028 sur le volet pollutions diffuses (3 328 000 €)

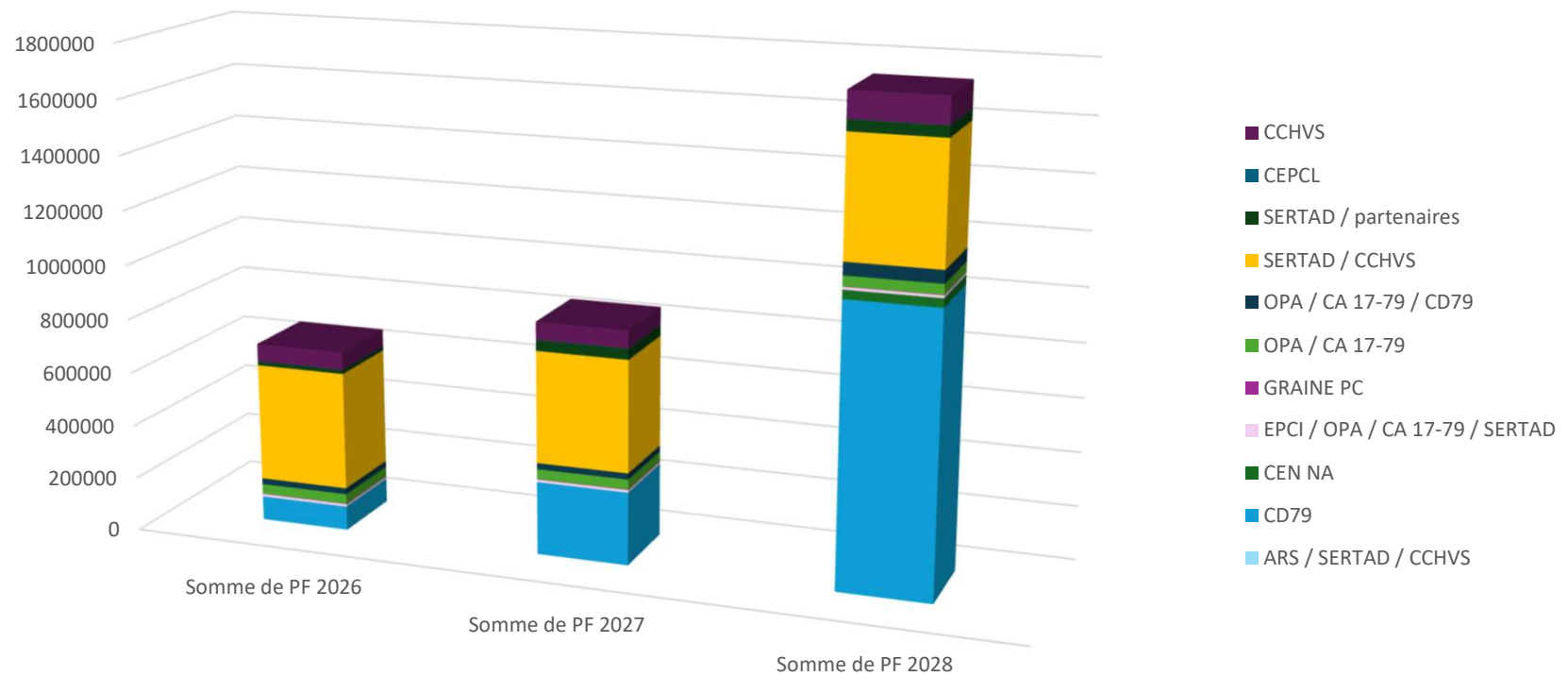


Synthèse du temps et des dépenses



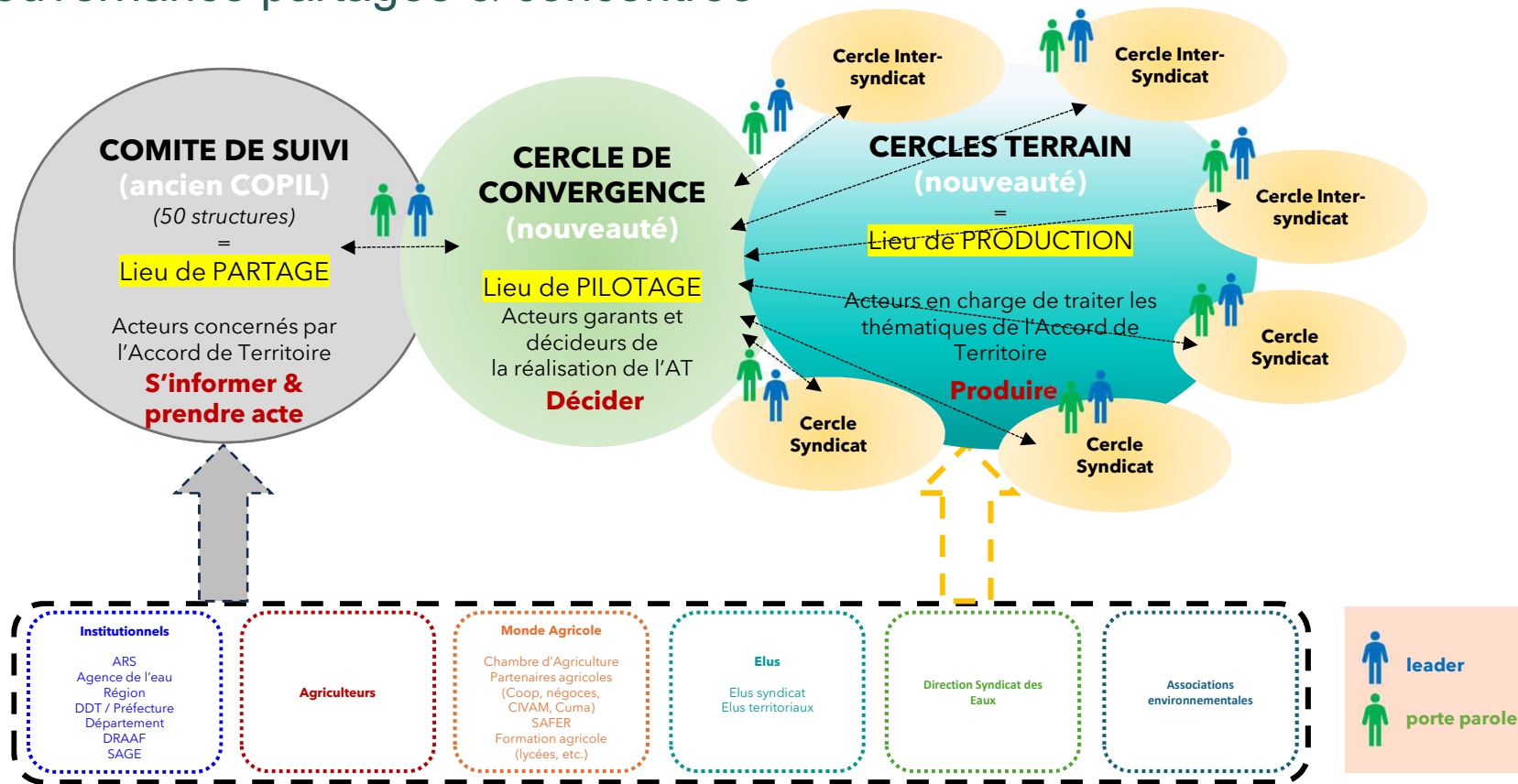
Synthèse du temps et des dépenses

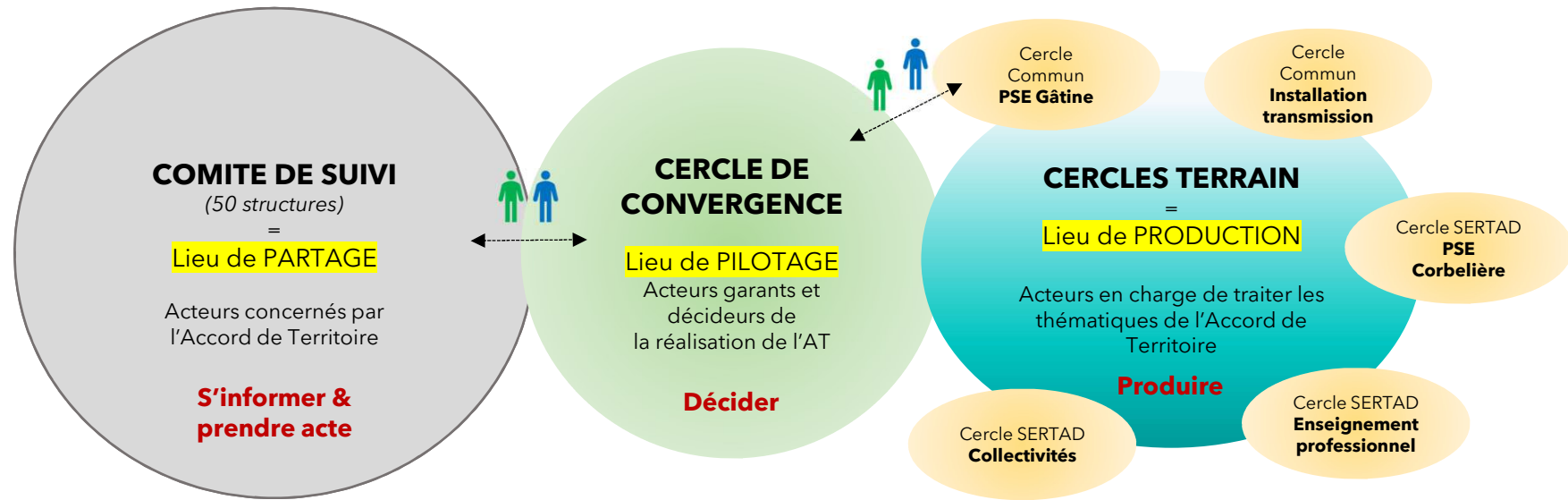
Dépense par MO en €



Nouvelle Gouvernance des Accords de Territoire SERTAD

Une gouvernance partagée & concentrée





Instance de niveau 1 : instance de suivi

Raison d'être : partager l'avancement du Programme d'actions et perspectives futures

Public concerné : parties prenantes du Programme Re-Sources

Fréquence des rencontres : 1 fois / an

Cercles de niveau 2 : cercles de coordination

Raison d'être : vérifier la cohérence entre les propositions et l'esprit du contrat & préparer le Comité de suivi pour information et régulation

Public concerné : élus, financeurs (AELB, Région, Département), Direction PRPDE, chargé de mission qualité (SERTAD), DDT, ARS, 2 personnes de chaque cercle

Fréquence des rencontres : 2-3 fois / an

Cercles de niveau 3 : cercles projets

Raison d'Etre : traiter des thématiques particulières et échanger autour des pratiques

Public concerné : environ 30 personnes

Fréquence des rencontres : selon les cercles

Conditions de réussite de la gouvernance

- 1 Un cadre technique clair et partagé**
Une raison d'être, un périmètre d'action et des redevabilités explicitement définis dès la première réunion
- 2 Des rôles structurants identifiés**
Des rôles élus sans candidat, responsabilités clarifiées et circulation fluide de l'information entre cercles avec le double lien
- 3 Une organisation respectueuse des contraintes des participants**
Une fréquence adaptée, formats lisibles, durée maîtrisée et anticipation des travaux
- 4 Un cadre relationnel sécurisant et coopératif**
Des règles collaboratives explicites, une qualité d'écoute, un droit à l'expression et à l'objection
- 5 Des prises de décision par consentement**
Des décisions partagées, robustes et orientées vers l'atteinte de la raison d'être du cercle
- 6 Une utilité concrète et visible des travaux**
Un lien clair entre les productions des cercles, le Cercle de convergence et le Comité de suivi
- 7 La possibilité d'une reconnaissance formalisée de la participation**
Une valorisation des contributions sans logique marchande

Proposition d'Accord de Territoire

Réunion d'échange



Bassin Versant
Touche Poupard

Bassin Versant
Sèvre Niortaise amont

